

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3052

3 décembre 2013

SOMMAIRE

Aquasourca S.A146496	DS Luxembourg One S.à r.l146456
Asteco S.A146496	Duferco International Trading Holding
Atlantic Fund Services S.A146461	S.A146456
Avanti Invest SA146461	Finance Stratégique Luxembourg S.A 146465
Aventador S.A. SPF	Gateway Bidco S.à r.l146493
Aventador S.A. SPF146461	GL Europe Holdings II S.à r.l146451
AVF Invest SA146460	Hangzhou Development Company S.A.
Banny Investissements S.A146461	146480
Bee Master Holding BV II146460	Hexx SPF S.A146482
Beethoven One S.à r.l	Iniziative Ferroviarie Italiane Lux S.à r.l.
Blaze Finance Services S.à r.l146460	146476
CAE Euroco S.à r.l	KLC Holdings VII S.A146457
CAE Investments	Le Dao S.à.r.l
CAE Luxembourg Acquisition146459	Legal & General Sicav146453
Caladeco S.à r.l	LogoMotif S.A
CAM Immobilière S.A146459	Lorca Management S.A146453
CMC International Finance146459	Menyou Luxermbourg S.à r.l146483
Codafra S.à r.l	MidOcean Finco (LAF) S.à r.l146450
Codi Holding S.A	Milos S.A
Commodities S.à r.l	Munich LBS 160 S.àr.l
Comptoir des énergies renouvelables et de	Nams Europe Limited146453
la ventilation Sàrl146450	Ocamut S.A
Corporate and Technological Investments	Opportunity Fund III Property XII S.à r.l.
Holding S.A146496	146450
CP Development S .à r.l146455	Orgavision S.à r.l146452
CV.Online.LU SA146455	Palais Angkor S.A146452
Danube SCA SICAR146490	Parkway Luxembourg S.à.r.l146452
Desert-Tree Intl S.à r.l146458	Piki S.àr.l146454
Designbureau S.à r.l146457	QM Holdings 4 S.à r.l
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.	Smart-IT S.à r.l
146457	SOCIETE DES PARTICIPATIONS N.
DIF Participations 2 Luxembourg S.à r.l.	AREND Société Civile146474
146456	The Company S.à r.l
Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.	Tint Protec S.à r.l



Comptoir des énergies renouvelables et de la ventilation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 8B, Zone Industrielle de Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.637.

Extrait du contrat de cession de parts du 25 octobre 2013.

Résolution

Monsieur Thierry Laurent RASKIN, directeur commercial, né le 20 mai 1967 à Uccie (Belgique), demeurant à B- 6720 Habay-la-Neuve, Rue de la Chapelle 35.

ci-après désigné le Cédant

et

Monsieur Wolfgang Karl TUSCHEN, né le 23 septembre 1955 à Hamm (Allemagne), délégué commercial résidant à 5a, rue Boudewijn B-3770 Reimst.

ci-après désignée le Cessionnaire,

Le Cédant vend au Cessionnaire qui accepte 100 parts sociales de la société à responsabilité limités de droit luxembourgeois Comptoir des énergies renouvelables et de la ventilation sàrl enregistrée au numéro RCSL B173637.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013150388/21.

(130184025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Smart-IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 29, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 139.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 octobre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013150782/11.

(130184079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Opportunity Fund III Property XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.490.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152925/9.

(130186601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

MidOcean Finco (LAF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.694.

Les comptes annuels audités au 31 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013152860/13.

(130186510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.



LogoMotif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.152.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 31/10/2013.

Référence de publication: 2013152806/10.

(130186766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

GL Europe Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.012.

Il résulte d'un contribution and distribution agreement, signé en date du 27 septembre 2013, que l'associé unique de la Société, GL Europe Luxembourg LLC, a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- GL Europe Cayman, L.P., un limited partnership formé et régie selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, 89 Nexus Way, 2 nd Floor, Camana Bay, P.O. Box 31106, Grand Cayman, KYI-1205, Îles Caïmans et immatriculée auprès du Register of the Cayman Islands, sous le numéro 72235.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

GL Europe Holdings II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013152684/20.

(130187257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Munich LBS 160 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152867/10.

(130186786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

QM Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.471.

Veuillez noter que l'adresse de l'associé Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. de la Société susmentionnée est la suivante avec effet au 17 Août 2012:

- 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2013152995/14.

(130186790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.



Parkway Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152940/10.

(130186728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Palais Angkor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152939/10.

(130186727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Ocamut S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152930/10.

(130187344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Orgavision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.392.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013152935/12.

(130187505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Milos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.857.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILOS S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013152888/12.

(130186772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.



Lorca Management S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 43.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152823/10.

(130187502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Le Dao S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 17, rue du Brill. R.C.S. Luxembourg B 153.658.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2013

Le siège de la société est transféré au 17, rue du Brill L-3898 Foetz.

Foetz, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2013152812/10.

Signature.

(130186423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Legal & General Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.761.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les prénom et nom de l'administrateur de la Société, Hugh Peter Bartholomew Cutler, doivent désormais se lire comme suit:

- Nom: Cutler

- Prénom(s): Hugh Peter Bartholomew

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

LEGAL & GENERAL SICAV

Signature

Référence de publication: 2013152813/17.

(130186392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Nams Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.084.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29.10.2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société NAMS EUROPE LIMITED réuni le 29.10.2013 a décidé à l'unanimité ce qui suit:

- 1. Révocation de M. Luca DI FINO, de son poste de gérant.
- 2. Nomination de Monsieur Robert Edgar DRIEDUITE, né à Meppel (PAYS-BAS), le 23 juin 1965, demeurant à Willem de Zwijgerlaan 2, 2421 CA NIEUWKOOP (PAYS-BAS) au poste de gérant.
 - 3. Transfert du siège social au 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29.10.2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013152905/17.

(130187494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.



Piki S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen. R.C.S. Luxembourg B 116.765.

Cessions de parts sociales

En date du 1 ^{er} juillet 2013, la société SOCIETE INDUSTRIELLE DE SERVICES (SIS) a cédé soixante-deux (62) parts sociales qu'elle détenait dans la société PIKI S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital social de 124.000,- €, ayant son siège social à L-6832 Betzdorf, 12, rue d'Olingen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.765, à la société privée à responsabilité limitée GEMA SERVICES, numéro d'immatriculation 0888.095.772, ayant son siège social à B-1050 lxelles (Bruxelles), Avenue Louise, 331.

Les parts sociales de la Société sont dès lors réparties comme suit:

- Monsieur Dennis KIRPS, employé privé, demeurant à L-6185 Gonderange, 2, rue Kriibsebaach,	
soixante-deux parts sociales	62
- GEMA SERVICES, société privée à responsabilité limitée ayant son siège social à B-1050 lxelles (Bruxelles),	
Avenue Louise, 331 numéro d'immatriculation 0888.095.772	
soixante-deux parts sociales	
Total: cent vingt-quatre parts sociales	12 4
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.	
Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 2013.	
PIKI S.À R.L.	
Référence de publication: 2013152973/24.	
(130186820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.	

The Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 173.815.

— EXTRAIT

Sur base du contrat de vente de parts sociales signé en date du 22 octobre 2013, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,-; seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé

Nombre

de parts sociales

LCN European Fund FCP, SIF représenté par

LCN Management Company S.à r.l.

15, rue Edward Steichen

Référence de publication: 2013153108/19.

(130186722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Commodities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013153320/11.

(130188272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.



Codi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7323 Steinsel, 17, Montée Haute.

R.C.S. Luxembourg B 99.703.

Procès verbal

S'est réunis le 1 er janvier 2010,

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Prolongation du mandat d'Administrateur de Monsieur Clavier Claude pour une durée indéterminée.

Avis: Changement d'adresse de Madame De Lorenzi Catherine de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à 17 Montée Haute L-7323 Steinsel. Changement d'adresse de Monsieur Clavier Claude de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à 17 Montée Haute L-7323 Steinsel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153338/16.

(130187669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Codafra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.824.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Codafra S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013153337/14.

(130188253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

CV.Online.LU SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.531.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013153347/14.

(130188356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

CP Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.176.325,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.718.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153344/10.

(130187905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.



DIF Participations 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 170.355.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 novembre 2013 entre DIF Management Luxembourg S.à r.l., et DIF Infra 3 UK Partnership, représentée par DIF Infra 3 UK Partner Limited les 12,500 parts sociales de la Société sont réparties come suit:

- DIF Infra 3 UK Partnership, ayant son principal lieu d'établissement et de direction à 1 Cornhill, London EC3V 3ND, Royaume-Uni, représentée par DIF Infra 3 UK Partner Limited, ayant son principal lieu d'établissement et de direction à Appleyards Ltd., Tubs Hill House, London Road, Sevenoaks, Kent, TN13 1BL, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 8067514 au Registrar of Companies for England and Wales (Registre des Sociétés d'Angleterre et de Pays de Galles) détient 12,500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Participations 2 Luxembourg S.à r.l. DIF Management Luxembourg S.à r.l. Représentée par F. Kuiper et G. Yildizli Gérant

Référence de publication: 2013153372/21.

(130187981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Duferco International Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 51.469.

Dépôt rectificatif du dépôt L130181514

La Société prend acte qu'une erreur s'est produite lors de la publication de la nomination de délégués à la gestion journalière du 24 octobre 2013.

En effet, il y a eu une erreur dans les pouvoirs de signature de Monsieur Roger Hughes, Monsieur Thomas Patrick et Monsieur Giuseppe Venturato qui sont, en réalité, les suivants:

- Monsieur Roger Hughes, Dirigeant responsable de la gestion des risques (Head of Risk Management), né le 08/03/1968 à Ormskirk (UK) et situé au 88, Via E. Maraini, CH-6942 Savosa, avec pouvoir de signature conjointe avec un Administrateur de Catégorie A ou Monsieur Paolo Foti;
- Monsieur Thomas Patrick, Dirigeant responsable du financement du trading (Head of Trade Finance), né le 13/09/1957 à Langnau Im Emmental (Suisse) et situé au 6, Via ai Ronchetti, CH-6964 Davesco-Soragno, avec pouvoir de signature conjointe avec un Administrateur de Catégorie A ou Monsieur Paolo Foti;
- Monsieur Giuseppe Venturato, Dirigeant responsable de l'administration du trading (Head of Trade Administration), né le 06/01/1966 à Lugano (Suisse) et situé à 1, Strada dar Pian, CH-6945 Origlio, avec pouvoir de signature conjointe avec un Administrateur de Catégorie A ou Monsieur Paolo Foti.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153385/22.

(130187639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

DS Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.409.998,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.136.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153383/11.

(130188108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.



DH Services Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.340,06.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.250.

I. Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 4 novembre 2013, que l'associé de la Société, RBC cees Nominees Limited, a transféré 40.255 parts sociales ordinaires de catégorie B, qu'il détenait dans la Société, à DH Services Employee Benefit Trust représenté par son trustee, RBC cees Trustee Limited.

II. Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 4 novembre 2013, que l'associé de la Société, RBC cees Nominees Limited, a transféré 5.113 parts sociales ordinaires de catégorie A, qu'il détenait dans la Société, à DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.

En conséquence de ces transferts, les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

RBC cees Nominees Limited	24.016 parts sociales ordinaires de catégorie A
	218.953 parts sociales ordinaires de catégorie B
DH Services Employee Benefit Trust représenté par	
son trustee, RBC cees Trustee Limited	54.072 parts sociales ordinaires de catégorie B
DH C-Holdings	1.407.500 parts sociales de préférence de catégorie C
AEA Investors Fund V LP	592.972 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Fund V-A LP	9.891 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Fund V-B LP	3.295 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors QP Participant Fund V LP	20.379 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Investors Participant Fund V LP	8.015 parts sociales ordinaires de catégorie A
AEA Europe Fund II LP	123.424 parts sociales ordinaires de catégorie A
2348614 Ontario Limited	757.976 parts sociales ordinaires de catégorie A
Monsieur Cletus VON PICHLER	2.800 parts sociales ordinaires de catégorie B
G. Richard Wagoner Jr. Trust représenté par son Trustee	
M. George Richard WAGONER Jr	5.600 parts sociales de catégorie B
DH Services Luxembourg Holding S.à r.l	5.113 parts sociales ordinaires de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

DH Services Luxembourg Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013153370/35.

(130188271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Designbureau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2725 Luxembourg, 3, rue Nicolas van Werveke.

R.C.S. Luxembourg B 146.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153362/10.

(130187736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

KLC Holdings VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153550/9.

(130187928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.



CAE Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 221.613.295,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider. R.C.S. Luxembourg B 61.397.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 28 octobre 2013 que Monsieur Christophe Maillard a démissionné de sa position de gérant de type B de la Société avec effet au 1 ^{er} octobre 2013.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Christophe Maillard, Monsieur Emmanuel Natale, né le 20 juillet 1970 à Belfort, France et résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de type B de la Société avec effet au 1 er octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Sylvie Brossard comme gérante de type A de la Société;
- Emmanuel Natale comme gérant de type B de la Société; et
- Marjorie Allo comme gérante de type B de la Société.

Le 5 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013153323/20.

(130188206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

CAE Euroco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.918.200,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 70.621.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 28 octobre 2013 que Monsieur Christophe Maillard a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 1 ^{er} octobre 2013.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Christophe Maillard, Monsieur Emmanuel Natale, né le 20 juillet 1970 à Belfort, France et résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de type A de la Société avec effet au 1 ^{er} octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Emmanuel Natale comme gérant de type A de la Société;
- Marjorie Allo comme gérante de type A de la Société; et
- Sylvie Brossard comme gérante de type B de la Société.

Le 5 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013153322/20.

(130188208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Desert-Tree Intl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 173.122.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 novembre 2013

- L'Assemblée Générale atteste du changement d'adresse en date du 30/10/2013 de Monsieur Geeraert Philippe à l'adresse suivante:

62, rue de Bourgogne

L-1272 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013153361/14.

(130187660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.



CAE Luxembourg Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.737.126,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.574.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 28 octobre 2013 que Monsieur Christophe Maillard a démissionné de sa position de gérant de type B de la Société avec effet au 1 er octobre 2013.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Christophe Maillard, Monsieur Emmanuel Natale, né le 20 juillet 1970 à Belfort, France et résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de type B de la Société avec effet au 1 er octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Sylvie Brossard comme gérante de type A de la Société;
- Emmanuel Natale comme gérant de type B de la Société; et
- Marjorie Allo comme gérante de type B de la Société.

Le 5 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013153324/20.

(130188205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Caladeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, rue de Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 151.733.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cosmo Milillo

Le gérant

Référence de publication: 2013153327/11.

(130187977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

CAM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 85.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAM IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2013153328/10.

(130188069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

CMC International Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 161.680.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 9 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 octobre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013153335/13.

(130188126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.



Bee Master Holding BV II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 99.284.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des Associés tenue au siège social à Luxembourg, le 30 septembre 2013

Acceptation de la démission de Monsieur Sidney Bouvier de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, de Monsieur Anthony Graca, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2013153265/15.

(130187856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

AVF Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 21, Op Fankenacker.

R.C.S. Luxembourg B 140.018.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013153261/14.

(130188359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Aventador S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.875.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.11.2013.

Pour: AVENTADOR S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013153260/15.

(130188240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Blaze Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.250.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153271/10.

(130187864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.



Aventador S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.875.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 octobre 2013, les Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent, ont démissionné.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de 3 à 1.

Luxembourg, le 05.11.2013.

Pour: AVENTADOR S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013153259/17.

(130188239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Avanti Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 110.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2013153258/12.

(130187934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Atlantic Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153257/10.

(130187973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Banny Investissements S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.744.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 novembre que M. Thierry TRI-BOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. àr.l.

Référence de publication: 2013153280/15.

(130188300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.



Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 179.767.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Discovery Foreign Holdings, Inc., a corporation formed and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington 19801, New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 5017879,

here represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179767, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 1 August 2013, and whose articles of association have not been amended since (the "Company").
- II. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.
 - III. The appearing party then adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million nine hundred seventy-two thousand three hundred ninety-three United States Dollars (USD 1,972,393.-) to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) to the amount of one million nine hundred ninety-two thousand three hundred ninety-three United States Dollars (USD 1,992,393.-) by the issuance of one million nine hundred seventy-two thousand three hundred ninety-three (1,972,393) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, which shall be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe the one million nine hundred seventy-two thousand three hundred ninety-three (1,972,393) new shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, increased by a share premium in the amount of thirty-seven million four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five United States Dollars (USD 37,475,475.-).

The total subscription price in an amount of thirty-nine million four hundred forty-seven thousand eight hundred sixty-eight United States Dollars (USD 39,447,868.-) shall be fully paid up by the contribution in kind of a portion of the following assets (the "Assets"), having a total aggregate value of three billion nine hundred forty-four million seven hundred eighty-six thousand seven hundred ninety-three United States Dollars (USD 3,944,786,793.-):

- (a) all the shares representing the entire share capital of Discovery Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited-liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175431; and
- (b) all the shares representing the entire share capital of Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., a private limited-liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177720.

This contributed portion of the Assets shall be allocated as follows:

- an amount of one million nine hundred seventy-two thousand three hundred ninety-three United States Dollars (USD 1,972,393.-), to the Company's share capital; and
- an amount of thirty-seven million four hundred seventy-five thousand four hundred seventy-five United States Dollars (USD 37,475,475.-), to the Company's share premium account.



Declaration

The Sole Shareholder further declared that the Assets are free of any encumbrance, pledge, lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediment to the free transferability of these Assets to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform the valid transfer of the Assets to the Company.

Evidence of the existence of the companies whose shares are contributed to the Company has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the financial year of the Company which shall henceforth start on 1 October of each year and end on 30 September of the following year.

As an interim measure, the first financial year of the Company, started upon the Company's incorporation, shall end on 30 September 2013.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's articles of association to reflect the above resolutions. Consequently:

Article 5, first paragraph of the Company's articles of association is amended to read as follows:

" Art. 5. Share capital. The share capital is set at one million nine hundred ninety-two thousand three hundred ninety-three United States Dollars (USD 1,992,393.-) represented by ne million nine hundred ninety-two thousand three hundred ninety-three (1,992,393) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, fully paid-up."

Article 18, first paragraph of the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

" Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on 1 October of each year and ends on 30 September of the following year."

The interim provision following the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

"The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2013."

Valuation

For all purposes the increase of the share capital is valued at EUR 29,140,775.65.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at six thousand nine hundred Euro (EUR 6,900.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Discovery Foreign Holdings, Inc., une société de droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington 19801, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, service des sociétés, sous le numéro 5017879,

ici représentée par Marie-Eve Delpech, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:



- I. La comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts sociales représentant la totalité du capital de Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 9A, rue Robret Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179767, constituée par un acte du notaire instrumentant du 1 août 2013 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").
- II. Le capital de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000,- USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune.
 - III. La comparante a ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant d'un million neuf cent septante-deux mille trois cent nonante-trois dollars américains (1.972.393,- USD), afin de le porter d'un montant actuel de vingt mille dollars américains (20.000,- USD) à un montant d'un million neuf cent nonante-deux mille trois cent nonante-trois dollars américains (1.992.393,- USD), par l'émission d'un million neuf cent septante-deux mille trois cent nonante-trois (1.972.393) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, qui seront intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique.

Souscription - Payement

L'Associé Unique déclare souscrire les un million neuf cent septante-deux mille trois cent nonante-trois (1.972.393) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, augmentée d'une prime d'émission d'un montant de trente-sept million quatre cent septante-cinq mille quatre cent septante-cinq dollars américains (37.475,475,- USD).

Le prix total de souscription d'un montant de trente-neuf millions quatre cent quarante-sept mille huit cent soixante-huit dollars américains (39,447,868.- USD) sera intégralement payé par un apport en nature d'une portion des actions suivantes (les "Actions"), ayant une valeur totale de trois milliards neuf cent quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-six mille sept cent nonante-trois dollars américains (3.944.786.793,- USD):

- (a) toutes les parts sociales représentant la totalité du capital de Discovery Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175431; et
- (b) toutes les parts sociales représentant la totalité du capital de Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177720.

Cette portion des Actions sera allouée comme suit:

- un montant d'un million neuf cent septante-deux mille trois cent nonante-trois dollars américains (1.972.393,- USD), au capital de la Société; et
- un montant de trente-sept million quatre cent septante-cinq mille quatre cent septante-cinq dollars américains (37.475.475,- USD), au compte de primes d'émission de la Société.

Déclaration

L'Associé Unique déclare, en outre, que les Actions sont libres de tout gage, droit de rétention ou charge, qu'il ne subsiste aucune entrave au libre transfert des Actions à la Société, sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes les notifications, inscriptions, ou toute autres formalités nécessaires à la réalisation du transfert des Actions à la Société.

La preuve de l'existence des sociétés dont les actions sont apportées à la Société, a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le premier octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

A titre transitoire, le premier exercice de la Société, commencé à la constitution de la Société, prend fin le 30 septembre 2013.

Troisième résolution

Suite aux résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de de les mettre en concordance avec les résolutions ci-dessus. Par conséquent:

L'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à un million neuf cent nonante-deux mille trois cent nonante-trois dollars américains (1.992.393,-USD) représenté par un million neuf cent nonante-deux mille trois cent nonante-trois (1.992.393) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune, entièrement libérées."



L'article 18, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour se lire désormais comme suit:

" Art. 18. Exercice social. L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

Les dispositions transitoires qui suivent les statuts de la Société sont modifiées pour se lire désormais comme suit: "Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2013."

Evaluation

A toutes fins utiles, l'augmentation de capital est évaluée à EUR 29.140.775,65.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions à environ six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45410. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146635/185.

(130179482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Finance Stratégique Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 180.977.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the tenth of October.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company AURIUM AD (NO.1) LIMITED, governed by the law of the United Kingdom, having it registered office at 7 th Floor, 20 Berkeley Square, London, W1J6EQ, United Kingdom, registered with the Companies House under the number 08339303,

hereby represented by Mrs. Sophie BATARDY, private employee, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, by virtue of a proxy established on October 4, 2013

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing company, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Finance Stratégique Luxembourg S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution



of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (\leq 31.000.-), divided in thirty-one thousand (31.000) shares having a par value of ONE EURO (\leq 1.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The Company may redeem its own shares within the limits set fort by law.

Subject to the provisions of the law on commercial companies, each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares in return for contributions in cash. Such preferential right of subscription shall be proportional to the fraction of the capital represented by the shares held by each shareholder.

The Company has an authorized capital of TEN MILLION EURO (€ 10.000.000.-), represented by ten million (10.000.000) shares of a par value of ONE EURO (€ 1.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective any increase of capital within the limits of the authorized capital on one or more occasions, by issuing of new shares against payment in cash or in kind or by conversion of shareholders' claims;
- to determine the place and the date of the issue, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

In the scope of this authorization, the board of directors is not authorized to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash, in kind or by conversion of shareholders' claims.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The Board of Directors may issue bonds, convertible into shares or not so convertible, in bearer or registered form, in such denomination and payable in such moneys as it shall decide.

The Board of Directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds shall be held at the registered office of the Company.

Bonds convertible into shares of the Company may be issued by the Board of Directors within the time limit of 5 (five) years set forth above and to the extent that there shall be unissued shares of the authorized capital.



Unless otherwise decided by the Board of Directors, such convertible bonds shall be issued without the shareholders or the holders of convertible bonds previously issued having a preferential right to the subscription of such convertible bonds.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of September at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the

resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.



The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or email another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

- Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.
- **Art. 15. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

- **Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of April and shall terminate on the 31 st of March.
- **Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 19. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical



persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

- **Art. 19. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.
- **Art. 20. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

- a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 st of March 2014.
 - b) The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

All the thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed by AURIUM AD (NO.1) LIMITED, prenamed.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (\leqslant 31.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand four hundred Euro (\leq 1.400.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at three and the number of auditor at one.
- 2) The following are appointed directors:
- Mr. Nico HANSEN, private employee, born on the 31 st of March 1969 in Differdange, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,
- Ms. Sophie BATARDY, private employee, born on the 22 nd of January 1963 in Lille (France) residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,
- Mr. Alain BARTHOLME, private employee, born on the 25 th of August 1972 in Ettelbruck, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
- 3) The first term of office of the directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.
 - 4) The registered office of the company is established at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
- 5) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the company appearing, known to the undersigned notary by her name, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize.

Le dix octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société AURIUM AD (NO.1) LIMITED, régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social à 7 th Floor, 20 Berkeley Square, London, W1J6EQ, Royaume Uni, inscrite au Companies House sous le numéro 08339303,



représentée par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

en vertu d'une procuration donnée le 4 octobre 2013,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . **Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Finance Stratégique Luxembourg S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-e-une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Sous réserve des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, chaque actionnaire aura un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'apports en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la part du capital que représentent les actions détenues par chaque actionnaire.

La Société a un capital autorisé de DIX MILLIONS D'EUROS (€ 10.000.000.-), représenté par dix millions (10.000.000) actions d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule ou plusieurs fois par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des actionnaires
- à fixer le lieu et la date de l'émission, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.



Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces, en nature ou par transformation de créances des actionnaires.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq années à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des emprunts obligataires. Les obligations pourront être convertibles ou non convertibles, nominatives ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que le Conseil décidera.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

L'émission d'obligations convertibles en actions de la Société pourra se faire, sur décision du Conseil d'Administration, dans le délai de 5 (cinq) ans prévu ci-avant et dans la mesure où il existera des actions non émises du capital autorisé.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, l'émission de ces obligations convertibles se fera sans qu'il soit réservé aux actionnaires existants et aux détenteurs d'obligations convertibles existants un droit de préférence à la souscription de ces obligations convertibles.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décision de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble ou par email une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux



administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procèsverbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par email à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe

une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

- Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.



- Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés
- Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

- Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1 er janvier et se terminera le 31 décembre.
- Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.
- **Art. 19. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- **Art. 20. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscribtion

Toutes les trente-et-une mille (31.000) actions ont été souscrites par AURIUM AD (NO.1) LIMITED, préqualifiée.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Nico HANSEN, employé privé, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,
- Madame Sophie BATARDY, employée privée, née à Lille (France) le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,



- Monsieur Alain BARTHOLME, employé privé, né à Ettelbruck, le 25 août 1972, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.114.

- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. S. BATARDY, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146699/485.

(130179134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

SOCIETE DES PARTICIPATIONS N. AREND Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg E 4.743.

L'an deux mil treize, le vingt-cinquième jour de septembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux le 23 janvier 1950, demeurant au 72, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg;
- 2. Monsieur Aly GEHLEN, ingénieur, né le 30 août 1963 à Luxembourg, demeurant à L-8388 Koerich, 21 rue de Steinfort;
- 3. Madame Sylvie WINKIN-HANSEN, employée privée, née à Wiltz, le 8 février 1973, demeurant à L- 9647 Doncols, 28, Duerfstrooss, et
- 4. la société SOCIETE DE GESTION N. AREND Société Civile, une société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 72, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4742, représentée par son gérant en fonction, Monsieur Nico AREND, précité.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

- que Messieurs Nico Arend et Aly GEHLEN, Madame Sylvie WINKIN-HANSEN et SOCIETE DE GESTION N. AREND Société Civile, précités sont les quatre (4) seuls associés actuels de la société civile SOCIETE DES PARTICIPA-TIONS N. AREND SOCIETE CIVILE, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4743, ayant son siège social sis au 72, Boulevard Prince Félix L-1513 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1196 du 11 mai 2012 (la "Société").
- que le capital social de la Société est fixé à EURO 10.000 (Euro dix mille), représenté par 1.000 (mille) parts d'une valeur d'EURO 10 (Euro dix) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées: 900 parts (neuf cents) classe «A» et 100 parts (cent) classe «B».
 - que les parts sociales de la Société sont actuellement réparties comme suit:

1. Monsieur Nico AREND, précité,	899 parts A et 98 parts B
2. Monsieur Aly GEHLEN, précité,	1 part B
3. Madame Sylvie WINKIN-HANSEN, précitée,	1 part B
4. SOCIETE DE GESTION N. AREND Société Civile, précitée,	1 part A



Sur ce, les comparants agissant en tant que seuls associés de la Société et se constituant en assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 5.036.150 (cinq millions trente-six mille cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000 (dix mille euros) à EUR 5.046.150 (cinq millions quarante-six mille cent cinquante euros) par la création et l'émission de 503.615 (cinq cent trois mille six cent quinze) parts de classe A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de classe A actions existantes.

Souscription et Libération

Ensuite, Monsieur Nico AREND, précité a déclaré souscrire les 503.615 (cinq cent trois mille six cent quinze) parts de classe A et les libérer intégralement au moyen d'un apport autre qu'en numéraire évalué globalement à EUR 5.036.158,92 (cinq millions trente-six mille cent cinquante-huit euros quatre-vingt-douze cents) consistant en 10.182 actions de la société anonyme ACTA PRIV I S.A., ayant son siège social au 14 rue de la Gare, L-7535 Mersch immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.923 dont le capital social a été réduit au montant de EUR 280.000 (deux cent quatre-vingt mille euros) représenté par 11.242 (onze mille deux cent quarante-deux) actions sans désignation de valeur nominale, par annulation de 2.008 actions au prorata des actions détenues par les actionnaires, suite à l'opération de scission partielle suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2013, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1499 du 25 juin 2013.

Description de l'apport en nature

Monsieur Nico AREND, prédit, ici présent déclare apporter à la Société 10.182 (dix mille cent quatre-vingt-deux) actions numérotées 1.061 à 11.242 de la société anonyme ACTA PRIV I S.A., prédite et évaluer cet apport à EUR 5.036.158,92 (cinq millions cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre euros quatre-vingt-quatre cents).

Le solde à savoir EUR 8,92 est affecté à un compte de réserve.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur desdites actions ACTA PRIV I S.A. a été donnée au notaire instrumentant par un extrait récent de son registre de commerce, la copie certifiée conforme de son registre des actionnaires, et une déclaration émise par sa gérance attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Nico AREND, prédit, ici présent, déclare en outre que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant unique

L'Apport a fait l'objet d'un rapport du gérant unique de la Société confirmant l'évaluation de l'Apport à la somme de EUR 5.036.158,92, dont la conclusion est:

«Société de Gestion N. Arend Société civile est consciente de sa responsabilité dans le cadre de l'apport en nature à SOCIETE DES PARTICIPATIONS N. AREND SOCIETE CIVILE de 10.182 actions de ACTA PRIV I S.A et confirme son évaluation à la somme de EUR 5.036.158,92 et la validité de la souscription des 503.615 nouvelles parts A de la Société et leur libération.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire, restera ci-annexé.

Deuxième résolution

Les associés décident d'approuver à l'unanimité la description de l'apport et son évaluation à 5.036.158,92 ainsi que la souscription et la libération des 503.615 nouvelles parts A par l'apporteur.

Troisième résolution

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire, restera ci-annexé.

Deuxième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article cinq des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:



Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 5.046.150 (cinq millions quarante-six mille cent cinquante euros) représenté par 504.615 (cinq cent quatre mille six cent quinze) parts d'une valeur d'EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées. Les parts sont réparties en parts sociales libellées 504.515 (cinq cent quatre mille cinq cent quinze) parts classe «A» et 100 (cent) parts classe «B».

Constat

Les 504.515 parts A et 100 parts B comme suit:	
1. Monsieur Nico AREND, précité,	504.514 parts A et 98 parts B
2. Monsieur Aly GEHLEN, précité,	1 part B
3. Madame Sylvie WINKIN-HANSEN, précitée,	1 part B
4. SOCIETE DE GESTION N. AREND Société Civile, précitée,	1 part A
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée	

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500).

Pouvoirs

Les comparants agissant dans un intérêt commun donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, enregistrement, publications, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec nous le présent acte.

Signé: Nico Arend, Aly Gehlen, Sylvie Winkin-Hansen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 9 octobre 2013. LAC / 2013 / 46024. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147057/114.

(130179261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Iniziative Ferroviarie Italiane Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.955.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND THREE, ON THE FIFTEENTH DAY OF OCTOBER.

Before us Me Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ICS (OVERSEAS) LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 80, Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire, EN6 1PG, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies under number 7687461,

duly represented by Mrs Christine PICCO, private employee in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "INIZIATIVE FERROVIARIE ITALIANE LUX S.a r.l." (in abbreviation: "IFI S.a r.l.").

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.



It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

- **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into ten (10) corporate units with a nominal value of one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-) each.
- **Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.
 - Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.
 - Art. 8. Corporate units are freely transferable among members.

The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

- Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.
- **Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.
- **Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed in case of a sole manager, by the signature of its sole manager, in case of plurality of managers, either by the joint signatures of two managers or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

- **Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.
- **Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.
- **Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.
 - Art. 15. The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
 - Art. 16. Every year on the thirty-first of December, the annual accounts are drawn up by the managers.
 - Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.
- **Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

- **Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.



Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2013.

Subscription and payment

The ten (10) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, ICS (OVERSEAS) LIMITED, above named.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.100.-.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

- 1. Mr Alberto BERDUSCO, born on 18 August 1966 in Turin (Italy), residing in Via Cialdini 19, 10138 Turin, Italy;
- 2. Mr Martin RUTLEDGE, born on 29 June 1950 in Antrim (UK), residing in 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- 3. Mr Patrick HALLER, born on 14 August 1964 in Joeuf (France), residing in 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them. The managers are elected for an undetermined period. They may be reelected.

Second resolution

The company's registered office is located at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE QUINZE OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ICS (OVERSEAS) LIMITED, une limited company de droit De Royaume Uni, ayant son siège social au 80, Strafford Gate, Potters Bar, Hertfordshire, EN6 1PG, Royaume Uni, inscrite au Registrar of Companies sous le numéro 7687461,

ici représenté par Madame Christine PICCO, employée privée à Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration lui délivrée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «INIZIATIVE FERROVIARIE ITALIANE LUX S.à r.l.» (en abrégé: «IFI S.à r.l.»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.



- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas de gérant unique, par la signature du gérant unique, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil des gérants dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- **Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.



Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les dix (10) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, ICS (OVERSEAS) LIMITED, pré-désigné.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

- 1. Monsieur Alberto BERDUSCO, né le 18 août 1966 à Turin (Italie), demeurant à Via Cialdini 19, 10138 Turin, Italie,
- 2. Monsieur Martin RUTLEDGE, né le 29 juin 1950 à Antrim (Royaume-Uni), demeurant à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,
 - 3. Monsieur Patrick HALLER, né le 14 août 1964 à Joeuf (France), demeurant à 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer. Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PICCO, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 17 octobre 2013. Relation: RED/2013/1714. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013146810/211.

(130179117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

H.D.C. S.A., Hangzhou Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 132.681.

L'an deux mille treize,

le onze octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «HANGZHOU DEVELOP-MENT COMPANY S.A.», en abrégé «H.D.C. S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé



par le ministère du notaire soussigné en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2634 du 17 novembre 2007. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 132 681.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «HANGZHOU DEVELOPMENT COMPANY S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

- L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:
- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'Article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les membres du bureau de l'Assemblée ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ANGÉ, E. BOVRISSE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13400. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013147390/65.

(130179826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Hexx SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 70.675.

L'an deux mille treize, le neuf octobre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HEXX SPF S.A.", ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70.675, constituée suivant acte notarié contenant scission en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial Recueil C numéro 730 du 1 er octobre 1999.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié daté du 18 novembre 2010, publié au Mémorial Recueil C numéro 22 du 6 janvier 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1.- Dissolution de la Société.
 - 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
 - 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

PARFININDUS S.à r.l., avec siège social sis 24 rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46685. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147396/62.

(130180520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Tint Protec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 131.363.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153126/10.

(130186588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Menyou Luxermbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 180.960.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the tenth of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Menyou Intressenter AB, having its registered office in Kaptensgatan 6, 3tr, 114 57 Stockholm (Sweden),

Here represented by Mrs. Rika Mamdy, with professional address in L-1882, Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

- **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.
- **Art. 2.** The Company's object is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being part of its group.

The object of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.



Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name "Menyou Luxembourg S.á r.l.".
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2014.



Art. 16. Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Menyou Intressenter AB, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by three managers for an unlimited period:
- Mr. Lars Peter EDDYSSON, born in Osby (Sweden), on January 31, 1968, residing in 19, Cité Joseph Bech, L-6186 Gonderange,
- Mr. Douglas David KEILLER, born in Santa Monica (USA), on December 4, 1951, residing in Kungsportsavenyn 43, 411 36 Göteborg (Sweden),
- Mr. Bengt Staffan ELMGREN, born in Åtvid (Sweden), on July 29, 1954, residing in 41 Tufton Court, Tufton Street, SW1P 3QH London (United Kingdom).
 - 2) The address of the corporation is in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Centre Drosbach, Wing D.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Menyou Intressenter AB, ayant son siège social à Kaptensgatan 6, 3tr, 114 57 Stockholm (Suède),

Ici représentée par Madame Rika Mamdy, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, et la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, et la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales aux sociétés aux soc



après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination "Menyou Luxembourg S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.



Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Menyou Intressenter AB, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Décisions de l'associé unique

- 1) La société est administrée par trois gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Lars Peter EDDYSSON, né à Osby (Suède), le 31 janvier 1968, demeurant à 19, Cité Joseph Bech, L-6186 Gonderange,
- Monsieur Douglas David KEILLER, né à Santa Monica (USA), le 4 décembre 1951, demeurant à Kungsportsavenyn 43, 411 36 Göteborg (Suède),
- Monsieur Bengt Staffan ELMGREN, né à Åtvid (Suède), le 29 juillet 1954, demeurant à 41 Tufton Court, Tufton Street, SW1P 3QH Londres (Royaume-Uni).
 - 2) L'adresse du siège social est fixée à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Centre Drosbach, Wing D.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MAMDY et H. HELLINCKX.

146488



Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46491. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146878/247.

(130179280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Beethoven One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.870.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Beethoven HoldCo S.à r.l., a private liability limited company formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, registered with the 'Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg' under number B 178870,

here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given in Capellen on September 30 th, 2013.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Beethoven One S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178715, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 th July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2207, on September 10 th , 2013. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to create two classes of managers A and B.

As a consequence, article 11 of the Articles of Incorporation, first paragraph is amened as follows:

" Art. 11. Management. The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers are of class A and B and will together form a board of managers."

Second resolution

The sole shareholder amends the power of signature of the managers.

As a consequence article 13 of the Articles of Incorporation is amended and shall read as follows:

"The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and where there are two or more managers, by the joint signature of a Class A manager and any Class B manager.

Third resolution

The sole shareholder confirms the present 3 managers:

- Jiri SLAVICEK, born on 5 th April 1972 in Volketswil (Switzerland), residing professionally at 10 Gartenstrasse, CH-8002 Zürich;
- Kelly MUYA MUKENDI, born on 17 th May 1978 in Kinshasa (Democratic Republic of Congo), residing professionally at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen;
- Channarin CHEAM, born on 24 th January 1981 in Khao I Dang (Thailand), residing professionally at 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen

For an undetermined period

Fourth resolution

The managers are attributed to the two classes A and B in the following manner:



Class A Manager:

- Jiri SLAVICEK, born on 5 th April 1972 in Volketswil (Switzerland), residing professionally at 10 Gartenstrasse, CH-8002 Zürich;

Class B Managers:

- Kelly MUYA MUKENDI, born on 17 th May 1978 in Kinshasa (Democratic Republic of Congo), residing professionally at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen;
- Channarin CHEAM, born on 24 th January 1981 in Khao I Dang (Thailand), residing professionally at 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Beethoven Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, Pac d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 178870s Panama, et enregistrée au Microjacket 797265, document 2347652

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée à Capellen, le 30 septembre 2013.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Beethoven One S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B178870, constituée par un acte du notaire instrumentaire du 10 juillet 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2207, le 10 septembre 2013. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de créer deux catégories de gérants A et B.

En conséquence, à l'article 11, premier alinéa des statuts est modifié comme suit:

" Art. 11. Gérance. La société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, il seront subdivisés en gérants de catégorie A et B et formeront un conseil de gérance."

Deuxième résolution

L'associé unique modifie le pouvoir de signature des gérants.

En conséquence, l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Troisième résolution

L'associé unique confirme les 3 gérants actuels:

- Jiri SLAVICEK, né le 5 avril 1972 à Volketswil (Suisse), résidant professionnellement au 10 Gartenstrasse, CH-8002 Zürich;
- Kelly MUYA MUKENDI, né le 17 mai 1978 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant profession-nellement au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen;
- Channarin CHEAM, né le 24 janvier 1981 à Khao I Dang (Thailande), résidant professionnellement au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen

pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Les gérants sont répartis entre les deux catégories de la façon suivante:



Catégorie A:

- Jiri SLAVICEK, né le 5 avril 1972 à Volketswil (Suisse), résidant professionnellement au 10 Gartenstrasse, CH-8002 Zürich;

Catégorie B:

- Kelly MUYA MUKENDI, né le 17 mai 1978 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant profession-nellement au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen;
- Channarin CHEAM, né le 24 janvier 1981 à Khao I Dang (Thailande), résidant professionnellement au 75 Parc d'activités, L-8308 Capellen Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2013. LAC/2013/45755. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147201/116.

(130180000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and thirteen on the eighth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg,

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sàrl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 9 September 2013, copy of said circular resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at Garden Floor Forte F1, 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by deed of the undersigned notary on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669, amended again by deed of the undersigned notary on 31 March 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171, amended again by deed of the undersigned notary on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 5 October 2010 under number 2082, amended by deed of the undersigned notary on 10 January 2011, published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1030, amended again by deed of the undersigned notary 25 January 2011 published in the Mémorial C on 17 May 2011 under number 1110, and amended again by deed of the undersigned notary on 6 May 2011, published in the Mémorial C on 14 July 2011 under number 1571, and amended again by deed of the undersigned notary on 8 June 2011, published in the Mémorial C on 6 September 2011 under number 2068, amended again by deed of the undersigned notary on 7 December 2011, published in the Mémorial C on 31 January 2012 under number 257, amended again by deed of the undersigned notary on 13 January 2012, published in the Memorial C on 17 March 2012 under number 718, amended again by deed of the undersigned notary on 21 June 2012, published in the Memorial C on 3 August 2012 under number 1931, amended again by deed of the undersigned notary on 22 November 2012, published in the Memorial C on 3 January 2013 under number 18, amended again by deed of the undersigned notary on 14 January 2013, published in the Memorial C on 10 April 2013 under number 846, amended again by deed of the undersigned notary on 20 June 2013, published in the Memorial C on 20 August 2013 under number 2018.



- II. According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of TEN MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND NINETY SEVEN UNITED STATES DOLLARS AND EIGHTY NINE CENTS (10,759,897.89 USD) divided into:
- i) SIX HUNDRED AND THIRTY ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND EIGHTY ONE POINT THREE HUNDRED AND FIFTY NINE (631,881.359) Class A Ordinary Shares (each a "Class A Ordinary Share");
 - ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a "Class B Ordinary Share");
- iii) FOUR HUNDRED AND FORTY FOUR THOUSAND AND ONE HUNDRED AND SIX POINT FOUR HUNDRED AND THIRTY (444,106.430) Class C Ordinary Shares (each a "Class C Ordinary Share"); and
 - iv) ONE (1) Management Share (each a "Management Share").

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.-USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising;

- i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and
 - ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 9 September 2013 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the "New Class A Ordinary Shares") and further Class C Ordinary Shares (the "New Class C Ordinary Shares") by an amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED AND EIGHTY EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED AND SIXTEEN UNITED STATES DOLLARS AND FIFTY NINE CENTS (3,588,416.59 USD) so as to bring the total capital of the Company from its present amount of TEN MILLION SEVEN HUNDRED AND FIFTY NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND NINETY SEVEN UNITED STATES DOLLARS AND EIGHTY NINE CENTS (10,759,897.89 USD) to FOURTEEN MILLION THREE HUNDRED AND FORTY EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND FOURTEEN UNITED STATES DOLLARS AND FORTY EIGHT CENTS (14,348,314.48 USD) by the issue of TWO HUNDRED AND TEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND THIRTY ONE POINT FOUR HUNDRED AND SIXTY EIGHT (210,731.468) New Class A Ordinary Shares and ONE HUNDRED AND FORTY EIGHT THOUSAND ONE HUNDRED AND TEN POINT ONE HUNDRED AND NINETY ONE (148,110.191) New Class C Ordinary Shares.

The Manager further resolved on 9 September 2013 to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 210,731.468 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Nbr	Name of Shareholders	No. of C
		Shares
1	OTP Voluntary Pension Fund	29,892.568
2	OTP Private Pension Fund	2,728.944
3	Läszlö Wolf	8,157.900
4	Peter Holtzer	2,528.167
5	Specton Investments Limited	8,155.378
6	Valean Investments Limited	8,155.378
7	Metmi Kft	1,630. 4 76
8	Zsolt Kovacs	1,629.600
9	Miklos Zsoldos	2,047.400
10	György Zolnai	1,630.600



11	MHS European Holdings S.à r.l	81,553.780
	TOTAL	148,110.191

The total subscription amount of THREE MILLION FIVE HUNDRED AND EIGHTY EIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED AND SIXTEEN UNITED STATES DOLLARS AND FIFTY NINE CENTS (3,588,416.59 USD) has been fully paid up by the abovementioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital, the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

English version:

"The Company has a subscribed share capital of fourteen million three hundred and forty eight thousand three hundred and fourteen United States dollars and forty eight cents (14,348,314.48 USD) divided into:

- (1) Eight hundred and forty two thousand six hundred and twelve point eight hundred and twenty seven (842,612.827) Class A Ordinary Shares issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the "Partnership). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;
- (2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;
- (3) Five hundred and ninety two thousand two hundred and sixteen point six hundred and twenty one (592,216.621) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and
- (4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee."

French version:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de quatorze millions trois cent quarante-huit mille trois cent quatorze dollars américains et quarante-huit centimes (14.348.314,48 USD), répartis en:

- (1) Huit cent quarante-deux mille six cent douze virgule huit cent vingt-sept (842.612,827) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (I«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises au Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous:
- (2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;
- (3) Cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent seize virgule six cent vingt-et-une (592.216,621) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et
- (4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 3,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English only.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46657. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147280/154.

(130179865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Gateway Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 179.622.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 166.230 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 October 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Gateway Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B179.622 (the "Company"), incorporated on 2 August 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
 - 2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to insert a new paragraph which shall read as follows:

"The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/ or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so that article 2 of the articles of incorporation shall henceforth read as follows:

"The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.



The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/ or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunten Tage des Monats Oktober.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 166.230, (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 7. Oktober 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Gateway Bidco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 179.622 (die "Gesellschaft"), gegründet am 2 August gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Francis Kesseler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, dabei im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") veröffentlicht zu werden.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- 1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.
 - 2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung eines neuen Paragraphen der wie folgt lautet:

"Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder –Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an



alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, so dass Artikel 2 der Satzung fortan folgenden Wortlaut haben wird:

"Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder –Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen."

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46177. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.



Luxemburg, den 21. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013147356/166.

(130179629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Asteco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 127.356.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue extraordinairement du 27 septembre 2012

Troisième résolution

L'assemblée Générale, constatant que l'ensemble des mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2018,

- * Monsieur Yves PUTTEMANS, demeurant au 1, rue Philippe II, L- 2340 Luxembourg,
- * Monsieur Alain GOETZ, demeurant au Villa A40 Palm Jumeirah, 65919, Dubai, Emirats Arabes Unis,
- * Madame Marjorie GOLINVAUX, demeurant professionnellement à Luxembourg, 7A rue de Glacis à L.1628 Luxembourg,

en tant qu'administrateurs.

Par ailleurs, elle nomme en remplacement la société MS GESTION S.A. commissaire aux comptes, la société SOCO-GESCO INTERNATIONAL S.A. (immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 44906) ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L- 1660 Luxembourg, pour une durée de six années qui prendre fin lors de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2018.

L'Assemblée prend que Monsieur Yves PUTTEMANS ayant été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur, il est de ce fait reconduit, conformément à la décision du Conseil d'Administration dans ses fonctions d'administrateur délégué.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013153255/27.

(130188058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Aquasourca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 109.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153248/10.

(130187840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Corporate and Technological Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013153343/13.

(130187845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck